

POLITIQUE JEUNESSE

de l'armée de Terre



FÉVRIER 2021

PREFACE

La jeunesse est l'avenir de notre Nation, la vitalité de notre armée.

Celle d'aujourd'hui est une force en devenir. Enthousiaste, généreuse, débordante d'idées et d'énergie, elle ne demande qu'à agir. Ses motivations sont diverses mais ses attentes restent fortes, sa volonté d'engagement est là.

A quoi rêve-t-elle ? « Elle rêve de grand air, de pureté, de dévouement. Elle rêve d'admirer et d'être écoutée », comme l'a écrit le général d'armée Wilfrid Boone. Le confort moderne n'a pas éteint le goût du risque et de l'aventure.

A nous de savoir parler à notre jeunesse, de donner un sens à ses aspirations et à son envie d'action. A nous de lui donner la fierté à laquelle elle aspire.

Cette jeunesse est disponible. Nous l'avons vue se présenter spontanément dans les centres de recrutement au lendemain des attaques terroristes sur le sol national en 2015. Cette jeunesse, qu'une critique trop facile égratigne aisément, est celle qui s'engage aujourd'hui au combat sans hésiter. Elle sert tous les jours notre armée de Terre avec ardeur, consciente de son rôle au service de notre pays.

Alors que les défis de demain ne seront pas moins nombreux que ceux d'aujourd'hui, cette jeunesse sera plus que jamais un élément structurant de la cohésion de la Nation comme de la solidité de l'armée de Terre.

Plus qu'un rôle à jouer auprès de notre jeunesse, nous avons une responsabilité. Celle de contribuer à renforcer la résilience nationale en participant à la diffusion de l'esprit de défense tout en transmettant les vertus et les principes auxquels nous croyons : l'honneur, le courage, la générosité, la camaraderie et l'engagement.

Cette politique, qui structure l'offre de l'armée de Terre au profit de nos jeunes, doit lancer une dynamique qui pourra nous permettre de toujours mieux les accueillir et les inspirer.

SOMMAIRE

Introduction _____ 7

1/ Une nouvelle cohérence : le parcours jeunesse Terre _____ 8

A/ Une armée de Terre déjà fortement impliquée dans les actions jeunesse _____ 8

B/ Un parcours Terre cohérent, lisible et attractif : le parcours « 5 i » _____ 9

2/ Une nouvelle dynamique _____ 13

A/ Des territoires à réinvestir _____ 13

B/ Des dispositifs à promouvoir _____ 14

C/ Des dispositifs à adapter _____ 19

D/ Des domaines où innover _____ 20

3/ La gouvernance et les acteurs de la politique jeunesse _____ 26

Annexes



INTRODUCTION

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'armée de Terre s'appuie sur un modèle de ressources humaines spécifique marqué par un impératif de jeunesse et le renouvellement régulier de son personnel. 20 000 jeunes, hommes et femmes, la rejoignent ainsi chaque année. La jeunesse représente donc son **vivier de recrutement** ; elle doit s'y investir pour attirer ceux dont elle a besoin, convoités et exigeants.

Elle peut pour cela s'appuyer sur la bonne image dont jouissent les armées auprès de la jeunesse. Elle peut également tirer parti d'attentes des jeunes en phase avec ce qu'elle peut proposer : l'envie de s'engager au profit du bien commun, d'être reconnus, valorisés et respectés, de trouver un sens dans leur emploi...

Face à l'appréhension que peuvent susciter les implications d'une carrière militaire, elle devra s'attacher à se rendre plus proche et plus accessible, sans gommer la réalité du métier des armes. Cela implique d'aller au contact des jeunes, y compris dans les territoires où elle n'est pas implantée.

Au-delà du recrutement, **la cohésion nationale** revêt une importance singulière pour la défense de la France, notamment dans l'hypothèse d'un affrontement majeur, qui est au cœur de la vision stratégique. Comme les autres armées et avec d'autres institutions, en particulier celle de l'éducation nationale, l'armée de Terre contribue à **la fortifier en agissant vers la jeunesse**.

En participant au parcours citoyen des jeunes, elle partage avec eux son histoire, sa culture et ses valeurs qui témoignent de l'importance de l'engagement personnel, de la responsabilité individuelle, de la cohésion et de la mixité sociale. En entretenant la mémoire des faits d'armes, elle met en exergue ce qui rassemble le pays, participe à la perception de l'identité nationale et au renforcement du lien entre les générations.

La diversité de ses recrutements en fait, enfin, un creuset social qui intègre des jeunes de toutes origines et de tous niveaux et contribue à leur insertion professionnelle en leur permettant une progression interne qui joue un rôle d'escalier social.

Pour ces raisons, la relation de l'armée de Terre à la jeunesse revêt une importance particulière. Si elle s'investit aujourd'hui dans une quinzaine de dispositifs, en métropole et outre-mer, elle doit donner une **nouvelle dynamique** à son implication en concentrant ses efforts sur les territoires et les dispositifs les plus pertinents en toute cohérence avec l'ambition armées-jeunesse 2022 du ministère.



1 Une nouvelle cohérence : le parcours jeunesse Terre

Alors que l'armée de Terre s'investit dans de nombreux dispositifs pour la jeunesse, il s'agit de donner de la cohérence et de l'efficacité à son implication et de proposer un parcours lisible et attractif, dans le cadre de la politique jeunesse gouvernementale.

A/ Une armée de Terre déjà fortement impliquée dans les actions jeunesse

Des actions variées...

L'armée de Terre s'investit dans la **dynamique globale du ministère** que ce soit pour promouvoir le métier des armes, pour participer à l'éducation civique et citoyenne des jeunes Français ou pour contribuer aux initiatives en matière d'égalité des chances et d'insertion socio-professionnelle. Elle travaille avec la **direction du service national et de la jeunesse** (DSNJ) qui coordonne et anime les politiques des armées.

Les dispositifs auxquels contribue l'armée de Terre sont présentés en annexe :

- Elle participe à la **diffusion de l'esprit de défense** en détachant des formateurs pour la **journée défense et citoyenneté** (JDC) et en contribuant aux **journées sport armées jeunesse et au service national universel** ;
- Elle joue un rôle majeur en faveur de **l'insertion socio-professionnelle** des jeunes avec les **lycées militaires**, ouverts aux élèves boursiers, par son implication dans le **service militaire adapté** (SMA) et le **service militaire volontaire** (SMV), et avec les **formations techniques innovantes** pilotées par la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) ;
- Elle offre aux jeunes la possibilité d'**enrichir leurs expériences**, en accueillant plus de 3 000 **stagiaires** chaque année, en recrutant des jeunes en **service civique** et en développant un **partenariat avec des établissements de l'enseignement supérieur**.

... qui valorisent les militaires de l'armée de Terre...

En participant à cette mission essentielle et valorisante, les militaires de l'armée de Terre transmettent les valeurs et la culture de l'armée de Terre. Il convient donc de les sensibiliser à ce **rôle fondamental d'éducateur** qui s'étend au-delà des casernes et des quartiers. Ils peuvent

s'appuyer sur les Livres fondateurs, en particulier le Livre bleu sur l'exercice du commandement et le Livre vert sur l'éthique, mais aussi le Livre kaki sur les traditions, qui constituent des références pertinentes, intéressant le monde de la jeunesse.

Les témoignages et le recours aux récits historiques, en s'appuyant sur le patrimoine mémoriel, sont à encourager, notamment à l'occasion des commémorations du 11 novembre.

... et les ressources de la réserve.

L'armée de Terre s'appuie sur le modèle d'une réserve intégrée au dispositif d'active. Cette intégration sera exploitée au profit de la mise en œuvre de la politique jeunesse. Un large recours aux réservistes dans le cadre de ces activités doit être privilégié, en cherchant à tirer parti de leurs compétences professionnelles spécifiques et en créant une dynamique d'encadrement de la jeunesse par la réserve opérationnelle.

La réserve citoyenne sera aussi sollicitée pour mobiliser ses réseaux au profit de l'ambition Terre pour la jeunesse.

B/ Un parcours Terre cohérent, lisible et attractif : le parcours « 5 i »

La diversité des dispositifs auxquels contribue l'armée de Terre illustre l'enjeu que représente la jeunesse. Mais elle est aussi le reflet d'une dispersion des efforts qui ne favorise pas la bonne économie des moyens. Pour y remédier, un parcours est défini dans l'esprit de l'ambition ministérielle : Intéresser les pré-adolescents, Inciter et Initier les adolescents, Intégrer les jeunes adultes, l'objectif global étant d'Imprégner les jeunes de nos valeurs, qu'ils décident ou non de rejoindre nos rangs. Ce parcours « 5 i » a pour objet d'assurer la cohérence de l'action de l'armée de Terre en faveur de la jeunesse en définissant les objectifs, les priorités, les voies et les moyens pour y parvenir. Cette mise en cohérence permettra à l'armée de Terre de gagner en liberté d'action et en efficacité.

Affiner l'approche de la jeunesse

Au-delà du terme générique de jeunesse, il importe de discerner **les caractéristiques de chaque tranche d'âge pour y adapter les objectifs et les actions**. Sans imposer une définition trop précise, la catégorisation distinguera les **pré-adolescents** (avant la seconde), les **adolescents** (de 16 à 18 ans ou de la seconde à la terminale pour les scolarisés) et les **jeunes adultes** (jusqu'à 25 ans, voir plus pour ceux qui mènent des études longues).

Si l'institution militaire bénéficie d'une image positive, les perceptions varient selon l'âge. Les **pré-adolescents** en ont une vision idéalisée. Ils l'associent à des mots tels que guerre, courage, force physique ou sacrifice. La majeure partie des **adolescents**, en revanche, se disent peu ou pas intéressés par les questions militaires, mais les assimilent aux notions d'autorité, de respect, de patrie, de nation, d'engagement, de protection, de sécurité et de paix. Quant aux **jeunes adultes**, leurs représentations gagnent en maturité et mettent en relief les valeurs telles que la défense, la discipline, l'engagement mais également les contraintes et les obligations professionnelles.

Il est en outre nécessaire d'intégrer dans cette analyse **l'entourage proches des jeunes Français**, dont l'influence est forte, pour pouvoir les atteindre. Le rôle des **familles** est déterminant dans la construction de l'identité personnelle et sociale des jeunes, ainsi que pour leur parcours d'insertion

et « d'autonomisation ». Elles doivent être prises en compte dans la conception des actions menées au profit de la jeunesse. Les **enseignants**, enfin, jouent également un rôle important dont il faut tenir compte en développant l'enseignement de défense.

Les 5 « i » de la politique jeunesse de l'armée de Terre

Il s'agit de structurer la politique autour d'une **progression** en **4 étapes** avec **un objectif majeur, IMPREGNER**, c'est-à-dire « **ancrer l'armée de Terre dans la jeunesse** ». Chaque étape doit permettre d'atteindre un objectif secondaire pour une classe d'âge donnée.

INTÉRESSER

Organiser un **contact précoce**. L'armée de Terre se présente à la jeunesse, avec pour objectif, au mieux de **susciter son intérêt**, au moins de **défaire ses préjugés**.

INCITER

Faire connaître plus en détail l'armée de Terre en montrant la diversité de ses composantes, de ses missions, de son importante contribution aux enjeux de défense de la Nation. Cette phase met l'accent sur la **spécificité militaire**, ses valeurs et sur son **identité « Terre »**.

INITIER

Immergée au cœur de l'armée de Terre, la jeunesse expérimente in vivo ce qui lui a été présenté lors des étapes précédentes. C'est l'étape où **l'imaginaire se confronte à la réalité**.

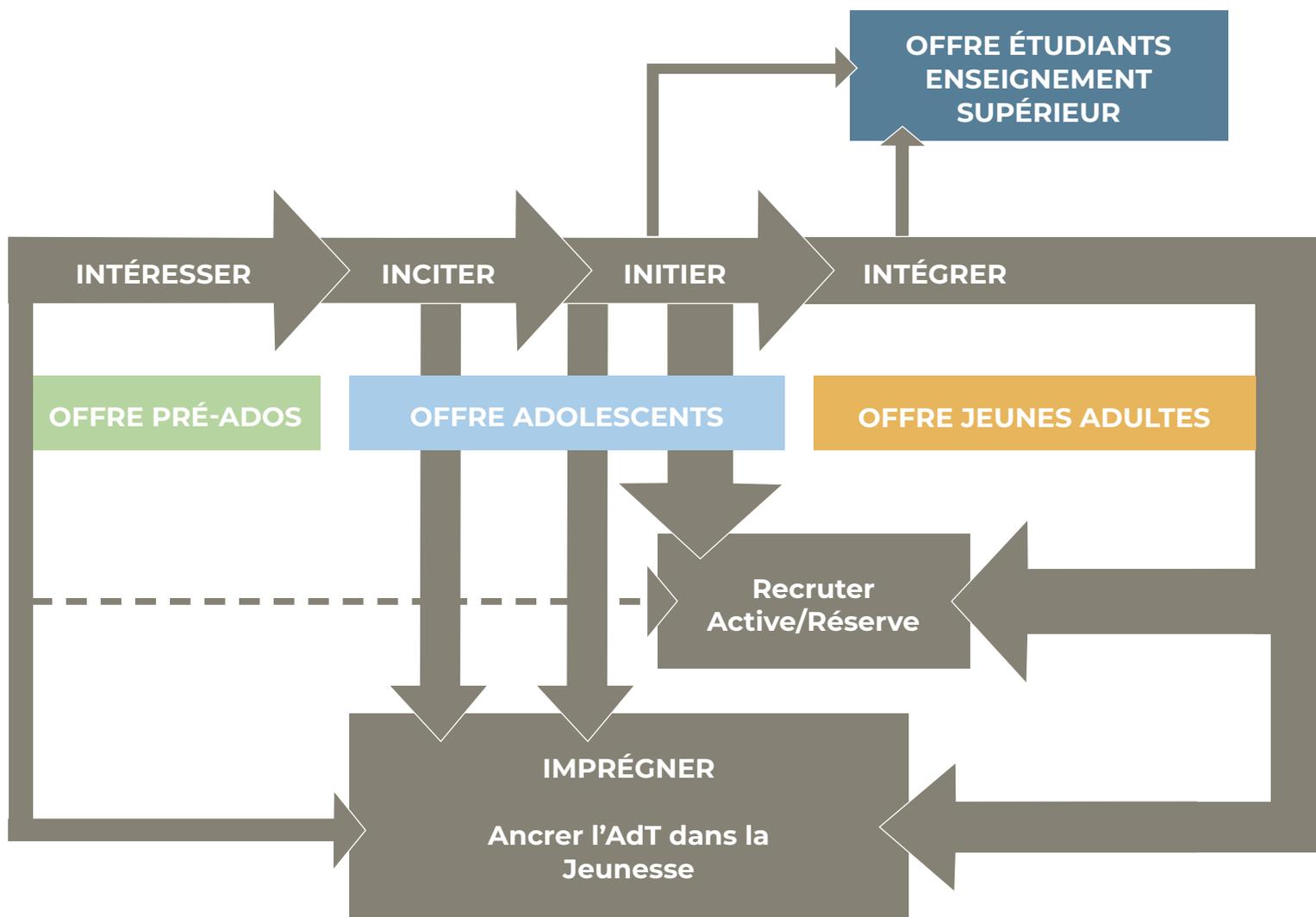
INTÉGRER

Après avoir jusque-là « reçu », le jeune est invité à « donner » et à consacrer, au travers de cette contribution, son **lien à l'armée de Terre** qui l'a accueilli.

1 objectif fédérateur - le dernier « i »

IMPRÉGNER

Il s'agit de **positionner l'armée de Terre et ses valeurs comme une référence pour la jeunesse**. Le **parcours offert, quelle que soit l'étape**, doit valoriser et incarner ces valeurs qui contribueront à construire les **citoyens de demain**. Tout jeune ayant expérimenté cette rencontre avec l'armée de Terre doit en être marqué et s'en rappeler comme **une référence**.



LES 5 « i »

Des objectifs adaptés à chaque classe d'âge

- **Pré-adolescents** : l'armée de Terre doit poursuivre son **partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale**, au profit des moins de 15 ans dans un objectif d'éducation citoyenne, pour les éveiller à l'**esprit de défense**, dans le cadre de l'enseignement moral et civique.
- **Adolescents** : à partir de 15 ans, les jeunes peuvent être progressivement incités à s'intéresser puis initiés aux questions de défense. L'action vers cette classe d'âge est déterminante, compte-tenu de sa **réceptivité aux influences** bien conduites et de l'imminence des choix qui conditionneront la vie d'adulte.
- **Jeunes adultes** : pour la tranche d'âge des 18-25 ans, l'offre de l'armée de Terre est **multiple, souple et diversifiée**. L'enjeu est de **capter ses élans positifs** au profit de l'armée de Terre ou de la Nation en offrant **une réponse à ceux qui veulent servir**. Outre le recrutement d'active ou de réserve, il s'agit de donner à chacun la possibilité de s'engager et de **s'investir pour le bien commun**, sous diverses formes.
- **Les étudiants de l'enseignement supérieur** : cette catégorie particulière, que l'on retrouve dans les universités et les grandes écoles, doit faire l'objet d'une prise en compte spécifique. Il s'agit de sensibiliser les jeunes étudiants, futurs cadres et, pour certains, futurs décideurs de

la Nation, aux problématiques et enjeux de l'armée de Terre, de leur faire connaître l'institution et apprécier le modèle. L'enjeu est de favoriser l'intérêt porté aux questions de défense et l'adhésion à l'armée de Terre. Il s'agit aussi de susciter les vocations tardives et de répondre à la quête de sens et d'expérience, en offrant des possibilités de service court et d'engagement dans l'active ou la réserve.



Le service national universel

Le parcours jeunesse au sein de l'armée de Terre s'inscrit aussi dans la dynamique du service national universel (SNU). Ses étapes permettent d'en intégrer les phases successives :

- l'étape « inciter » se décline lors de la phase 1 du SNU (2 semaines de séjour de cohésion) à travers la journée défense et mémoire ;
- l'étape « initier » se concrétise dans la phase 2 avec les offres de missions d'intérêt général (12 jours ou 84 h) de l'armée de Terre et en particulier les préparations militaires ;
- l'étape « intégrer » trouve son point d'application dans la phase 3 par le biais des engagements de 3 mois à un an.

L'armée de Terre s'impliquera dans ce dispositif au rythme de sa montée en puissance.



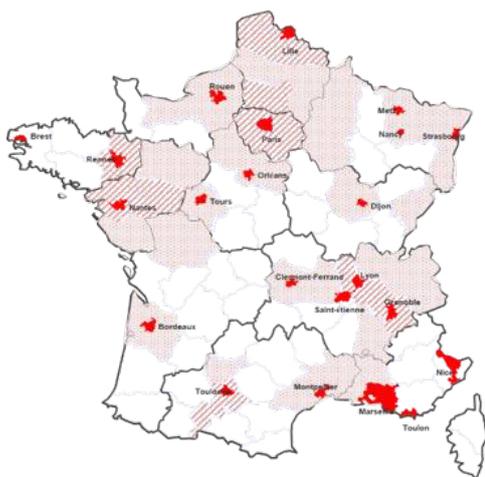
2 Une nouvelle dynamique

Quatre axes d'effort sont identifiés pour mettre en œuvre la politique jeunesse.

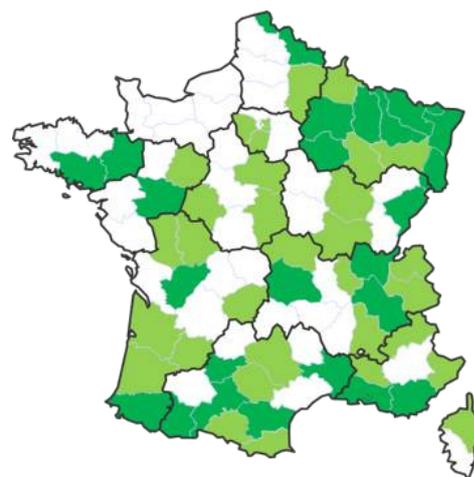
A/ Des territoires à réinvestir

L'armée de Terre devra **se projeter** avec détermination là où elle n'est pas présente mais où se trouve un vivier potentiel de recrutement. Les moyens étant comptés, une **cartographie** des **zones d'intérêt jeunesse** sera établie par chaque **échelon zonal** pour définir les priorités d'action des unités, qui porteront :

- tout d'abord sur les métropoles, en tant que bassins de population jeune¹, et sur les pôles universitaires, pour toucher les futurs cadres et décideurs ;
- en parallèle, sur les déserts militaires à forte concentration de jeunes de moins de 25 ans ;
- enfin, sur les zones à proximité immédiate des garnisons où le lien souvent déjà privilégié entre l'armée de Terre et la jeunesse est à préserver.



Densité « Jeunesse » (moins de 25 ans)



Densité de l'implantation Terre

Cet investissement se fera en lien avec la chaîne OTIAD (OGZDS, DMD), au titre de ses responsabilités de rayonnement. Il pourra utilement rechercher l'appui de la chaîne DSNJ (ESN², CSN³), en particulier dans les déserts militaires et à Paris. En Ile de France, il pourra s'appuyer sur le bataillon de réserve IDF 24e RI pour développer une dynamique.

¹La population de moins de 25 ans représente plus du tiers des habitants des grandes villes.

²Etablissement du service national.

³Centre du service national.

B/ Des dispositifs à promouvoir

Au travers d'une mise en cohérence par le prisme des « 5 i », certains dispositifs seront renforcés et d'autres adaptés pour répondre aux objectifs de l'ambition jeunesse Terre.



- **Les classes défense et sécurité globale** (CDSG) dans leur forme actuelle répondent parfaitement aux stades **intéresser** et **inciter** et aux deux premières tranches d'âge de la politique jeunesse. Faisant partie des actions prioritaires de la DSNJ, elles présentent l'avantage d'un coût matériel et humain très modéré pour un rendement rapporté au nombre de jeunes touchés très intéressant.

Conduites par les échelons locaux, elles illustrent l'intérêt majeur de la **coopération** entre les unités de l'**armée de Terre** et le **ministère de l'Education nationale ou celui de l'Agriculture**. Si dès aujourd'hui elles font partie des dispositifs particulièrement employés (plus de 3 000 jeunes sont concernés par ces classes), elles méritent d'être davantage utilisées : **d'ici l'été 2023, l'objectif est que chaque formation de l'armée de Terre soit binômée avec au moins une classe de troisième ou de seconde** relevant de ces ministères.

Les CDSG constituent le levier principal de la coopération pouvant être établie avec des établissements scolaires, même éloignés des formations. Elles permettent de répondre à l'objectif de **présence dans les déserts militaires et les métropoles**. Pour constituer les CDSG, les formations s'appuieront utilement sur les délégations militaires départementales (DMD) qui disposent d'une connaissance de leur zone géographique et de réseaux locaux. Elles pourront rechercher l'appui des CSN dans la mise en œuvre du partenariat. Les trinômes académiques⁴ pourront agir en facilitateur, en mettant en relation les organismes de l'armée de Terre et les structures de l'éducation nationale, du rectorat ou des directions des services départementaux de l'éducation nationale et en conduisant des actions d'information et de formation à destination du personnel de l'éducation nationale.

Des modèles de conventions destinés à la constitution de CDSG sont disponibles sur le site de la DSNJ.

⁴Organisation déconcentrée au niveau des académies, placée sous la tutelle du recteur, de l'autorité militaire territoriale et du président de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN.



· **Les périodes militaires** (PM) constituent un dispositif efficace, articulé en deux niveaux : les PM d'initiation (Terre ou spécialisées sport, aéronautique, montagne, sapeur-pompier) et les PM de perfectionnement (PM supérieures, parachutistes, forces spéciales ou de perfectionnement spécialisé). Elles contribuent à la présélection et au recrutement du personnel d'active et de réserve. Ces PM sont nécessaires pour permettre de conforter ou non certains jeunes dans leur vocation et **réduire l'attrition** au moment des formations initiales.

Ce système est aussi fondamental pour le rayonnement de l'armée de Terre en dehors des strictes nécessités du recrutement. Il doit donc être maintenu dans cette vocation initiale mais encore renforcé pour permettre **d'inciter** et **d'initier** la jeunesse.

Ainsi, les PM de perfectionnement spécialisées (PM cynotechnique, PM maintenance) doivent être valorisées dans le cadre de l'accès aux formations techniques qualifiantes et « professionnalisantes » en vue d'un recrutement.

En outre, les PM constituent une offre particulièrement adaptée pour les jeunes qui souhaitent, au titre du SNU, réaliser une mission d'intérêt général (MIG) au sein de l'armée de Terre.

Les marges de progression au sein des unités étant contraintes, un renforcement de l'offre et une diversification du type de PM seront étudiés pour permettre à la fois d'en **augmenter le volume** et la **couverture territoriale** tout en **maîtrisant la charge** des unités.

A ce titre, seront lancées des expérimentations de PM dites « perlées » qui reposeront à la fois sur **l'échelonnement des PM sur plusieurs samedis de l'année**, la contribution de réservistes pour l'encadrement et l'emploi de locaux conventionnés en dehors des emprises de l'armée de Terre. Les PM traditionnelles et les PM perlées ont vocation à coexister ; la montée en puissance des PM perlées se fera en fonction des résultats des premières expérimentations. Une autre étude est actuellement menée sur l'organisation de PM au sein des Centres de formation initiale des militaires du rang (CFIM).



• **Les stages et contrats « premières expériences »** concernent toutes les classes d'âge définies par la politique jeunesse, de la 3e aux cursus universitaires. **Leur diversité permet de répondre aux différentes étapes des « 5 i »**. Ils demandent un investissement à l'unité accueillante, le stage devant être préparé et le bénéficiaire encadré. Mais correctement menés, ils constituent un outil à privilégier pour imprégner la jeunesse et contribuent aussi au recrutement d'active et de réserve. A ce titre ce dispositif doit être valorisé.

On peut distinguer :

- **les stages conventionnés** de classe de 3e, dits de « découverte » ou « d'observation », ainsi que les stages professionnels (6 mois maximum au profit des jeunes de la 3e à BAC +7, destinés à favoriser l'insertion socio-professionnelle par l'expérience) ;
- **les apprentissages** de 6 mois à 3 ans s'adressant aux jeunes de 16 à 29 ans révolus, qui souhaitent allier formation diplômante et pratique en alternance ;
- **les contrats « armées-jeunesse »** proposant à des étudiants de moins de 27 ans, titulaires au minimum d'une licence, des contrats de travail de un à trois mois comme première expérience professionnelle.

Les stages de découverte doivent être maintenus, parce qu'ils contribuent à **Intéresser** et à **Inciter** la jeunesse.

Mais l'effort sera porté sur les **stages professionnels** d'une durée supérieure ou égale à deux mois, les **apprentissages** et les **contrats armées-jeunesse**. Ils s'inscrivent dans les objectifs **d'Initier** et **d'Intégrer**, tout en apportant aux organismes le dynamisme et les compétences des jeunes en formation. A l'horizon 2023, chaque organisme de l'armée de Terre devra accueillir au moins un jeune relevant de ce type de stages par an.

Chaque organisme prendra soin d'identifier les postes ou fonctions pour lesquels l'emploi de stagiaires serait une plus-value. De nombreux domaines sont propices à ce type de dispositifs: finance, droit, maintenance, mécanique et électronique, logistique, communication, infographie, *web management*, système d'information et informatique, secrétariat administratif, environnement humain et accompagnement social, psychologie, langues étrangères, casernement, sécurité prévention, veille et renseignement en source ouverte...

Pour promouvoir le recours aux stages dans l'armée de terre, une campagne de communication pourra utilement être menée en interne et en externe. Il s'agira aussi de favoriser la connaissance et l'utilisation du portail ministériel⁵, pour faciliter l'accès à ces stages par des jeunes éloignés du milieu militaire. Les offres de stage professionnalisant et de contrat seront systématiquement répertoriées sur ce site. Pour les stages de 3e, les régiments pourront privilégier l'offre des « stages défense »⁶ de la DSNJ, quand elle existe sur leur territoire.

L'armée de Terre, premier recruteur du ministère, doit être en mesure de proposer à l'ensemble de la jeunesse une offre de stage conséquente, diversifiée et répartie sur toutes ses implantations.



· **Les journées « Sport armée-jeunesse »** et le programme **« Aux sports jeunes citoyens ! »** sont des opportunités de rencontre à entretenir et à exploiter. Elles contribuent à l'objectif Intéresser.

Le sport est avec l'éducation l'une des deux principales voies d'accès à la jeunesse. Les journées Sport armées-jeunesse sont une occasion privilégiée de faire connaître aux jeunes la défense, les armées, les militaires et leurs activités à travers le sport. Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques accueillis en France en 2024, le programme Aux sports jeunes citoyens ! associe le potentiel du sport au travail de mémoire.

Organisées autour d'activités concrètes, collectives et physiques, ces démarches sont attractives pour les jeunes. Les formations s'y investiront en s'appuyant sur les outils mis à disposition par la DSNJ⁷ et la Commission Armées-jeunesse⁸. Elles pourront aussi en tirer parti pour nouer des liens avec les clubs sportifs, en vue d'entretenir la relation avec les jeunes qui y sont inscrits, notamment par des rencontres sportives.

⁵Les offres de stage pour toutes les armées, directions et services sont communiqués via le portail « première expérience défense » de la DSNJ à l'adresse internet suivante <https://www.stages.defense.gouv.fr/>

⁶Les semaines de « stage défense » permettent aux collégiens de découvrir sur une semaine 3 ou 4 entités du ministère des armées. La journée de restitution prévue à la fin de ces stages défense pourra être mise à profit pour valoriser le ministère et l'armée de Terre auprès de l'ensemble du collège dont sont issus les stagiaires.

⁷<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-metier/jeunesse/jeunesse-et-citoyennete-/Pages/%C2%AB-Aux-sports-jeunes-citoyens-!-%C2%BB.aspx>

<https://www.defense.gouv.fr/caj/evenements/journees-sport-armees-jeunesse>

⁸<https://www.defense.gouv.fr/caj/evenements/journees-sport-armees-jeunesse>



· **La musique est une autre porte d'entrée vers la jeunesse.** « (...) la musique agit par la séduction pour occuper l'espace culturel. Cette prise de pouvoir par un agent d'influence ne peut être négligée car elle installe et conforte des référentiels dans les populations en entretenant le lien social».⁹ La musique militaire a toujours eu ce rôle de galvaniser l'esprit de défense et constitue de ce fait un moyen d'action vers la jeunesse à ne pas négliger.

Actuellement, l'armée de Terre compte six Musiques professionnelles (Versailles, Lille, Metz, Lyon, Toulouse et Rennes) et un quatuor à cordes, auxquels il convient d'ajouter la Musique de la Légion étrangère, treize fanfares à double qualification intégrées dans des régiments et quatre fanfares des lycées militaires. Des partenariats existent déjà entre certaines de ces entités et des classes à horaires aménagés musique (CHAM) ou des conservatoires. Des zones Terre tirent aussi parti de ce potentiel, en détachant des musiciens dans les établissements scolaires à l'occasion des rentrées en musique instaurées en 2017.

Toutes les initiatives exploitant l'approche de la jeunesse par la musique devront être encouragées et valorisées.



· **Les cordées de la réussite**¹⁰, qui permettent l'accompagnement de lycéens par des Saint-Cyriens, peuvent aussi contribuer aux objectifs intéresser et initier, tout en favorisant l'engagement des élèves officiers dans une démarche altruiste.

⁹ Thierry Bouzard, spécialiste des usages musicaux dans l'armée française et des répertoires militaires, docteur en histoire, officier de réserve et conseiller du COMMAT.

¹⁰ Dispositif de tutorat (individuel et collectif) entre des étudiants des grandes écoles militaires et des lycéens dont les objectifs sont de développer la confiance en soi et l'ambition scolaire ainsi que de favoriser la mixité.

Dans le cadre des objectifs fixés par la ministre des Armées¹¹, cet engagement devra impliquer le quart d'une promotion dès l'été 2021.

C/ Des dispositifs à adapter

Certains dispositifs spécifiques pourront être valorisés à l'occasion de la mise en œuvre du SNU.



• Le dispositif des **cadets de la défense** est efficace pour imprégner les jeunes des valeurs de l'armée de Terre. Cependant sa conduite impose une charge non négligeable aux unités et reste souvent tributaire de la bonne volonté des animateurs locaux. De plus, son organisation et sa mise en œuvre nécessiteraient d'être structurées et standardisées pour devenir compatible avec le Service national universel. A ce titre, et en fonction des résultats de l'expérimentation, la contribution de l'armée de Terre au dispositif des cadets sera orientée pour prendre la forme de PM perlées, selon les critères des missions d'intérêt général (phase 2 du SNU) proposées aux jeunes de 16-17 ans. Cette adaptation doit permettre de consolider juridiquement et financièrement le dispositif des cadets, d'en alléger la charge pour les formations, tout en préservant son impact auprès des jeunes.

Inscrit dans le code du service national, le dispositif du **service civique** offre, aux jeunes de 16 à 25 ans, la possibilité d'effectuer une mission d'une durée de 6 à 12 mois dans le cadre d'un projet d'intérêt général. Les champs d'action sont l'éducation, l'intervention d'urgence, la mémoire et la citoyenneté, le sport, la culture, l'environnement, la santé et la solidarité. Le service civique présente cependant **des contraintes structurelles importantes** (pas de rapport de subordination dans l'emploi, description d'une mission spécifique au contrat proposé, pas de mission relative au fonctionnement général de l'organisme, imposition d'une phase préparatoire) limitant de fait les possibilités d'emploi des jeunes sous ce statut dans les formations de l'armée de Terre (14 volontaires du service civique en 2020 pour l'armée de Terre pour un total de 90 droits à recruter pour l'ensemble du ministère).

Pourtant le dispositif du service civique présente aussi une souplesse d'emploi intéressante et cohérente avec les objectifs **Initier** et **Intégrer**, ainsi que des perspectives en matière de recrutement.

¹¹Lettre 4659/ARM/CAB/CC4 du 12 octobre 2020.

Afin de maximiser son potentiel, deux actions seront menées par l'armée de Terre : **la définition des postes** qui pourraient être proposés dans ce cadre et en parallèle **l'étude des ajustements du code du service national** en vue de promouvoir son adaptation aux spécificités militaires. Ces actions sont à mener en cohérence avec les travaux réalisés dans le cadre du SNU.

D/ Des domaines où innover

Développer l'enseignement de défense

La culture de défense et de sécurité nationale est inscrite dans le **socle commun de connaissances et de compétences**¹² que les élèves doivent acquérir pendant leur scolarité à l'école, au collège et au lycée. Il ne s'agit pas d'une discipline à part entière mais elle est abordée dans les programmes d'autres enseignements (enseignement moral et civique, histoire, géographie, etc.), selon les choix pédagogiques des enseignants. Pour favoriser l'enseignement des questions de défense, les relations entre l'armée de Terre et le ministère de l'éducation nationale méritent d'être encore renforcées.

L'armée de Terre contribue au projet « **Entrées défense** »¹³ pour développer l'intérêt des professeurs pour l'enseignement de défense et mettre à leur disposition des ressources pédagogiques (articles, bibliographies, vidéos, études de cas, pistes de visites...). Compte tenu de l'opportunité offerte par ce dispositif, et, en vue d'assurer à sa mise en œuvre une efficacité maximale, il importe de sensibiliser les interlocuteurs du Ministère de l'Éducation nationale et ceux de l'Agriculture, à l'intérêt de ce projet par des contacts réguliers. L'effet recherché sera que les professeurs considèrent l'armée de Terre comme un sujet d'étude intéressant pour leur enseignement (opérations, missions, style de commandement, économie de défense, science et technologie, etc.), en particulier pour les spécialités Sciences de l'ingénieur et Géopolitique des programmes de 1^{ère} et terminale.

Ces contacts doivent être d'abord établis par les zones Terre en lien avec les trinômes académiques. Ils viseront les inspecteurs pédagogiques régionaux, les recteurs et les autorités académiques de l'enseignement agricole, ainsi que les directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), en ciblant en leur sein les formateurs en histoire-géographie. Dans ce but, ces relais potentiels seront conviés une fois par an à une journée de présentation des Entrées défense. Par ailleurs, le trinôme académique pourra aussi être sollicité pour obtenir qu'un module « enseignement de défense » soit intégré dans le plan académique de formation (à l'échelle des académies). A l'appui de cette démarche, il sera proposé que les organismes de l'armée de Terre puissent contribuer à ces modules de formation continue des enseignants sous la forme de témoignages¹⁴, de visites ou en invitant les professeurs et leurs formateurs à des conférences.

Au niveau local, les formations pourront valoriser ce dispositif Entrées défenses auprès des relais défense, quand il y en a au sein des établissements, sinon auprès des proviseurs des lycées et principaux des collèges.

¹²Article L. 312-12 du code de l'éducation et protocole interministériel de 2016 sur l'enseignement de défense : <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo26/MENE1600477X.htm>

¹³La page des Entrées défenses est consultables sur le site Eduscol au lien suivant : <https://eduscol.education.fr/pid25595/education-a-la-defense.html>

¹⁴Pour l'île de France, les stagiaires de l'école de guerre – Terre pourront être mis à contribution.

Les musées de l'armée de Terre communiqueront vers les établissements de l'éducation nationale, en diffusant à leurs relais défense des supports publicitaires de type affiche ou prospectus, y compris ceux des expositions temporaires. L'adresse des sites Internet sera également communiquée.

En vue de motiver les acteurs de l'enseignement et de récompenser les plus dynamiques, une politique incitative sera mise en œuvre par les organismes de l'armée de Terre, via la remise de lettres de félicitations ou de la médaille de la défense nationale pour les plus méritants.

Afin de suivre précisément l'évolution du projet des Entrées défenses, le commandement Terre pour le territoire national (COM TN), le centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC) et la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) établiront annuellement le bilan des ressources proposées par l'armée de Terre et donneront les orientations pour l'année A+1.

**Commandement Terre
pour le territoire national
(COM TN)**



**Centre de doctrine et
d'enseignement du
commandement
(CDEC)**



**Direction des ressources humaines
de l'armée de Terre
(DRHAT)**



La DRHAT a par ailleurs signé en 2020 trois conventions avec la conférence des grandes écoles (CGE), la conférence des présidents d'université (CPU) et la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI). Dans la continuité, l'année 2021 sera mise à profit pour établir une convention entre l'armée de Terre et les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture, à l'instar de celles existant déjà avec la Marine Nationale ou l'armée de l'Air et de l'Espace. Cette convention devrait traiter des points suivants :

- l'enseignement de la place, du rôle et de l'importance de l'armée de Terre dans la défense de la France ;
- les pistes de coopération pour la formation à certains métiers technique de l'armée de Terre ou de son environnement ;
- le lien avec l'enseignement supérieur ;
- l'engagement des jeunes au service de la cohésion nationale ;
- la formation continue et la reconversion du personnel de l'armée de Terre ;
- les actions spécifiques des réservistes ressortant des deux institutions.

La convention devra poser le principe de rencontres régulières destinées à partager l'information et définir les orientations, mais aussi à relayer et appuyer les initiatives de l'armée de Terre dans les domaines de la formation et de la pédagogie.

Recruter ou Intégrer les étudiants de l'enseignement supérieur.

Cette population est courtisée, mais parfois peu familière des questions de défense. Certains peuvent même nourrir des préjugés à l'encontre de l'institution militaire. L'armée de Terre doit gagner à sa cause ces étudiants, dont certains sont les futurs cadres de la Nation.

Cette jeunesse diplômée est **une population spécifique, très sollicitée, souvent mobile, en quête de sens et d'engagement**. Elle s'emploie à développer des compétences et multiplier des expériences qui lui permettent de se distinguer dans un environnement très concurrentiel. En dépit d'une méconnaissance fréquente de l'institution militaire, la rencontre entre les étudiants de l'enseignement supérieur et l'armée de Terre s'avère bien souvent être une réussite.

Les actions vers cette population viseront deux objectifs :

- le premier est celui du **recrutement** dans le corps des officiers ou dans celui des sous-officiers. Cet objectif est traité par la sous-direction recrutement de la DRHAT et notamment par la Task force enseignement supérieur ;
- le second vise à **initier et intégrer** la population ciblée en lui offrant la possibilité de vivre une expérience unique et valorisante au sein de l'armée de Terre.

Pour atteindre ce 2e objectif, les dispositifs déjà évoqués des stages, de l'apprentissage en alternance, du service civique, mais aussi du partenariat grandes écoles (PGE)¹⁵ ou des volontaires aspirant de l'armée de Terre (VADAT)¹⁶ seront exploités. Ces deux derniers dispositifs sont particulièrement efficaces, mais sont restreints à une cinquantaine d'étudiants par an, du fait de la capacité limitée des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Il s'agit donc de prioriser les populations d'étudiants à cibler, tout en tirant, en complément, le meilleur parti des stages et du service civique. Une étude sera conduite pour augmenter les volumes de VADAT et du PGE, en intégrant les décisions qui seront prises concernant la réforme de l'ENA et les passages en préparation militaire¹⁷ proposés par le rapport Thiriez.



¹⁵Réservé à 30 élèves issus de certaines grandes écoles, ce stage leur permet de vivre une immersion au sein des forces tout en validant une partie de leur scolarité. Il se décompose en 3 temps : 6 semaines de formation initiale aux Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan ; 4 semaines en école d'application (artillerie, infanterie, arme blindée cavalerie ou génie) ; 14 semaines en régiment. Il leur est possible de poursuivre leur engagement dans la réserve opérationnelle au grade de sous-lieutenant.

¹⁶Les VADAT sont recrutés parmi les étudiants en année de césure et les jeunes diplômés. Il s'agit de tirer parti des compétences d'étudiants et de jeunes diplômés dans le cadre d'une mission spécifique et temporaire et de leur proposer une première expérience professionnelle valorisante en milieu militaire. Ils bénéficient d'une formation d'officier de 2 semaines par les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC). Non projetés en opération, ils peuvent toutefois participer à certaines activités militaires. 25 VADAT ont été recrutés en 2019.

¹⁷Le dispositif de PM *leadership* en cours d'expérimentation pourrait être utilisé à cette fin.

¹⁸Ce classement ne préjuge pas de la réforme de la formation de la haute fonction publique. Il sera adapté en fonction.

Priorité	Écoles ou types d'écoles ¹⁸	Enjeux
1	Grandes écoles généralistes : ENA, instituts d'étude politique.	Liens avec les creusets de formation des futurs décideurs du monde politique et de la haute administration.
2	Masters des grandes écoles et universités spécialisées en défense et sécurité, relations internationales, géopolitique, histoire militaire.	Nécessité et légitimité de l'armée de Terre à intervenir dans ces formations. Population favorable, vivier de recrutement.
3	Ecoles de formation des cadres dirigeants de l'Etat et de la fonction publique : instituts régionaux d'administration, institut diplomatique consulaire, école nationale de la magistrature, institut des hautes études de l'éducation et de la formation, école des hautes études en santé publique, école nationale supérieure de la police, instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE)	Développement des liens et des partenariats, aujourd'hui presque inexistant, avec les écoles de formation des autres ministères. Dans cette catégorie, l'effort se portera notamment sur les INSPE, pour sensibiliser les futurs enseignants.
4	Ecoles de journalisme.	Acculturation des futurs journalistes et développement de leur intérêt, en tant que relais d'opinion.
5	Ecoles d'ingénieurs et masters scientifique des universités, en particulier celles comportant des masters spécialisés dans les domaines intéressant la défense (cyber, SSII, ingénierie, robotique, IA, ...).	Captation des meilleurs profils pour les domaines scientifiques relevant de la BITD et du MINARM.
6	Ecoles de commerce et de <i>management</i> , en particulier les écoles de commerce présentes dans les classements européens et mondiaux.	Extension des liens vers des écoles généralistes formant les cadres à haut potentiel employés majoritairement dans les secteurs de l'entreprise.

Les ZT et d'autres organismes de l'armée de Terre ont déjà créé des liens avec le monde de l'enseignement supérieur. Ceux-ci doivent être cartographiés et entretenus en développant les **occasions de rencontres et des offres attractives**. Ces actions de rayonnement et de formation peuvent prendre diverses formes : séminaires, enseignement de la méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle Terre (MEDOT)¹⁹ au sein d'écoles ou d'universités, conférences, projets de recherche en lien avec la défense, accompagnement de doctorants ...

¹⁹Le module du PRAT sera mis à disposition des ZT

Pour ancrer ces liens avec le monde de l'enseignement supérieur, des partenariats seront établis (ou entretenus quand ils existent) avec les établissements ou des associations étudiantes, en s'appuyant sur le réseau de réservistes opérationnels et de réservistes citoyens issus de l'enseignement supérieur. On constate d'ailleurs dans ce domaine un développement des associations dont l'objet est de promouvoir les liens et l'information sur les domaines de la défense et de la sécurité²⁰. Cette démarche s'appuiera aussi utilement sur l'association des jeunes-Institut des hautes études de la Défense nationale²¹.

Encourager et appuyer les partenariats

Imprégnés des valeurs de l'armée de Terre, certains de ceux qui ont servi dans ses rangs veulent aussi en faire bénéficier la jeunesse au sein **d'associations**. Les appuyer dans leur démarche peut être un moyen pour l'armée de Terre de répondre à son ambition, sans fragiliser sa capacité opérationnelle. Pour poursuivre plus avant sur cette voie, deux questions doivent être traitées :

- de **quelles garanties** doit s'entourer cet appui pour préserver l'armée de Terre de tout risque réputationnel ? Une solution pourrait consister en l'établissement d'une charte dont le respect sera le préalable indispensable à toute forme d'appui, cette charte imposant l'adhésion aux valeurs de l'armée de Terre et le respect de règles de pédagogie et de sécurité ;
- **quel appui apporter** ? Labélisation, appui logistique ou parrainage, les formes d'aide envisageables sont multiples et doivent être inventoriées.

Ces questions seront approfondies par un groupe de travail²², qui proposera d'ici juin 2021, une confirmation ou non du besoin et de l'intérêt, un cadre des partenariats (critères, modalités d'appui...) et une première **liste d'associations** susceptibles de s'y inscrire.

A l'inverse, des **acteurs de la société civile ou de l'administration peuvent être sollicités pour soutenir les actions de l'armée de Terre** au profit de la jeunesse.



²⁰A l'instar, par exemple, du projet de création en 2021 d'une association des anciens stagiaires du pôle études et prospective (PEP) du CDEC.

²¹Créée en 1996, l'ANAJ-IHEDN devient en 2019 les Jeunes IHEDN. Elle regroupe les auditeurs jeunes, étudiants ou jeunes professionnels, formés par l'IHEDN. Dans un objectif d'ouverture et une volonté de faire rayonner l'esprit de Défense, l'association partage ses centres d'intérêts auprès d'un public élargi, au travers de nombreux événements organisés, chaque année. L'association dispose depuis peu d'un référent armée de Terre.

²²Associant l'EMAT, l'OGRE, le CDEC et le COM TN.

Des partenariats existent déjà avec des entreprises, des collectivités locales ou des associations du monde combattant, qui permettent de faciliter le lancement d'initiatives locales par le financement de transport ou d'organisation d'activités.

Le COM TN mettra à profit l'année 2021 pour recenser les partenariats existants, en vue de pouvoir partager les meilleures pratiques et d'apporter une expertise aux unités dans la rédaction de ces conventions.

Communiquer pour informer et valoriser

Il s'agit de **faire connaître et reconnaître** le rôle de l'armée de Terre en tant qu'acteur majeur au profit de la jeunesse. Cette communication doit aussi permettre d'accéder facilement à l'information sur tous les dispositifs de la politique jeunesse afin de les promouvoir, en s'appuyant sur des supports variés. Il importe également de valoriser les initiatives prises dans ce cadre **et de mettre à l'honneur les unités et les individus qui s'y investissent** avec talent et générosité.

La communication liée à la jeunesse doit être **transverse et coordonnée** entre les objectifs de recrutement, ceux de rayonnement et de valorisation des dispositifs. A ce titre elle sera coordonnée au niveau national par le COM TN et menée conjointement par la DRHAT-sous-direction recrutement (SDR), le CDEC-Pôle rayonnement de l'armée de Terre (PRAT) et le service d'information et de relations publiques de l'armée de Terre (SIRPAT). La **cohérence** de la politique de l'armée de Terre doit se retrouver dans cette communication. Si celle liée au recrutement est performante, notamment en termes d'image de marque, les dispositifs de rayonnement méritent de bénéficier de cette dynamique pour être mieux mis en valeur²³.

Enfin la communication menée devra **ne pas cibler uniquement les jeunes, mais aussi les parents**, le monde de l'enseignement et le milieu associatif.



²³A l'instar de ce qui est fait sur le site devenir-aviateur.fr (<https://devenir-aviateur.fr/une-experience-dans-larmee-de-lair-et-de-lespace>), le site sengager.fr pourrait utilement comporter une page présentant les dispositifs existants pour découvrir l'armée de Terre.



3 La gouvernance et les acteurs de la politique jeunesse

Afin de mettre en cohérence les multiples actions de l'armée de Terre, une gouvernance renouvelée sera mise en place en 2021. Les paragraphes suivants en décrivent les grandes orientations qui seront précisées par une directive technique.

Cette gouvernance est régie par **trois principes simples** :

- à chaque dispositif existant et à chaque niveau de responsabilité doit correspondre un interlocuteur « Jeunesse » clairement identifié au niveau central ;
- la maîtrise des actions passe par des processus clairs et simples à la fois pour le pilotage, les remontées d'information, les mesures de contrôle et la communication ;
- si la conception de la politique jeunesse est centralisée, la subsidiarité sera privilégiée pour une manœuvre de niveau zonal et une mise en œuvre au niveau local.

L'état-major de l'armée de Terre (EMAT) conserve son rôle de définition de la **politique générale** de la jeunesse, en lien avec les acteurs ministériels, et procède aux éventuels **arbitrages** entre les différents intervenants.

Les actions jeunesse conduites par l'armée de Terre sont réparties en **3 domaines majeurs**, placés sous la responsabilité de 3 acteurs principaux :

- la **DRHAT** conserve son champ d'action et ses prérogatives actuelles dans les domaines du **recrutement et de la formation** ;
- le **COM TN** qui assure au niveau central le pilotage de la politique jeunesse de l'armée de Terre, est responsable de la cohérence globale des actions Terre vers la jeunesse ; pour celles notamment liées au plan égalité des chances et à la cohésion nationale, il a la responsabilité de leur coordination et devient pour leur mise en œuvre l'interlocuteur privilégié de la DSNJ et de la commission armée-jeunesse ;
- le **CDEC**, avec qui les actions d'acculturation des collégiens, lycéens et étudiants de l'enseignement supérieur seront coordonnées, les mentionnera dans la stratégie globale

concernant cette population ciblée ; le CDEC organisera la contribution de l'armée de Terre à l'enseignement de défense.

Déclinaison de la politique jeunesse de l'armée de Terre

Au niveau zonal, **les zones Terre (ZT)** sont les acteurs de **cohérence territoriale** au titre de la délégation des prérogatives du chef d'état-major de l'armée de Terre concernant le rayonnement. Elles déclinent et pilotent les orientations définies au niveau central pour ce qui est du ressort des domaines de la cohésion nationale au titre de la jeunesse, tout comme de l'influence auprès des futurs décideurs. Elles définissent la stratégie zonale et régionale (préfectures de région, académies régionales) concernant ces actions. Elles se coordonnent avec les grands commandements de l'armée de Terre. Les ZT constituent le relais vers la chaîne interarmées zonale. Elles assurent la coordination et la cohérence des actions avec les zones de défense et de sécurité et leurs relais que sont les DMD. Elles permettent enfin de maintenir une liaison et d'entretenir des relations avec les autorités académiques locales, dont les recteurs et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du ministère de l'agriculture, pour appuyer la mise en œuvre de l'enseignement de défense par l'armée de Terre.

Les unités, organismes, lycées et écoles de formation sont l'échelon de réalisation de l'ambition jeunesse de l'armée de Terre. Leurs actions doivent être encouragées et favorisées dans le cadre des directives zonales. **Leur volontarisme et leur capacité d'initiative seront déterminants** pour le succès de cette ambition.

Comité de direction

A compter de juin 2021, un comité de direction annuel (CODIR) des actions jeunesse Terre sera instauré. Il réunira les grands commandements nationaux et zonaux impliqués dans ces activités.

Dans un premier temps, il établira une **synthèse des actions** menées et en vérifiera la cohérence. A partir de cette analyse initiale, il définira **les objectifs et les orientations pour l'année A+1**.

Il proposera au CEMAT des axes de réflexion, d'évolution et de prospective pour améliorer encore l'engagement de l'armée de Terre en faveur des jeunes.

ANNEXE 2

Dispositifs Jeunesse

Dispositifs	Définition	Public	Durée
Journées Sports Armées Jeunesse	Renforcer le lien armées jeunesse à travers le sport.	Elèves scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire.	1 journée par an (début octobre).
Classe de Défense et de Sécurité Globale	Echanges réguliers entre une classe et une unité militaire.	En priorité les collégiens, notamment en zone d'éducation prioritaire.	De septembre à juin.
Tutorat Cordées de la réussite	Accompagnement par des élèves officiers de lycéens issus de milieux défavorisés.	Elèves du secondaire d'une zone d'éducation prioritaire.	Bimensuelle (environ 14 séances, soit 80 H).
Lycées de Défense	Accès à des jeunes méritants issus de milieux défavorisés.	Elèves du secondaire issus de milieux modestes.	Scolarité du lycée.
Stages et formations	Stages professionnels dans des structures militaires. Certains sont rémunérés.	Elèves de niveau troisième à bac + 7.	De 3 à 5 j. jusqu'à 6 mois.
Cadets de la défense	Activités sportives, ludiques axées sur la découverte du monde militaire.	Prioritairement les collégiens en classe de troisième, volontaires.	Environ 14 séances, soit 80 H. Camp d'été (5 jours).
Périodes Militaires d'Initiation ou de Perfectionnement de la Défense Nationale	Sensibilisation avec découverte du milieu militaire et instruction militaire élémentaire.	Tout Français âgé de 16 à 30 ans et reconnu apte médicalement.	De 3 à 30 jours.
Formations innovantes DRHAT	Bac ou BTS spécialisés (aéronautique, électronique, cyber) : partenariat entre lycées militaires et lycées professionnels.	Elèves de seconde ou post bac.	2 à 3 ans en vue d'un engagement à l'issue.
Journée Défense et Citoyenneté	Recensement et enseignement de Défense.	Tous les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.	Une journée post recensement.
Service civique	Engagement volontaire dans une mission d'intérêt général.	16 à 25 ans.	6 à 12 mois.
Service Militaire Adapté	Aide à l'insertion civique et professionnelle de jeunes des DOM-COM.	17 à 26 ans.	8 à 12 mois.
Service Militaire Volontaire	Aide à l'insertion civique et professionnelle de jeunes en situation de décrochage.	18 à 25 ans.	8 à 12 mois.
Volontaire Aspirant	Assurer une fonction d'expertise en unité.	Minimum bac+4.	12 mois.

Conception de la participation de l'armée de Terre au service national universel

Phase	Participation
Phase 1 – séjours de cohésion	Contribution à la formation des cadres de direction et de proximité des centres SNU (exercice de l'autorité, de la cohésion, les symboles et les rituels, animation du module « résilience – actes réflexes défense »).
	Contribution à l'animation de journées défense et mémoire nationales.
Phase 2 – missions d'intérêt général	Accueil de jeunes en préparations militaires : <ul style="list-style-type: none"> · augmentation du nombre de préparations militaires terre · expérimentation au premier semestre 2021 de préparations militaires perlées départementalisées.
Phase 3 – engagement volontaire d'au moins 3 mois	Engagements active/réserve Création de nouvelles offres : <ul style="list-style-type: none"> · volontaires techniciens/spécialistes · volontaires experts de haut niveau (cyber, COM...) · volontaires soldat/sous-officier/aspirants TTA.



AMBITION TERRE JEUNESSE



Conception graphique :
Zoé BLUTEL / commandement Terre
pour le territoire national
Impression :
SGA/SPAC/PGP
Réalisation :
commandement Terre
pour le territoire national